

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE

DE CONSEIL MUNICIPAL DU 12 SEPTEMBRE 2025

Le Conseil Municipal s'est réuni, le vendredi 12 septembre 2025 à 20 h, sous la Présidence de Madame Marie-Josèphe CLÉMENT, Maire, au Salon d'Honneur de la Mairie.

Présents : Marie-Josèphe CLÉMENT, Marie-Josée FRANÇOIS, Roger NICAISE, Aurore CALVI, Annette MARCHAL, Bruno VAXELAIRE, Jimmy SCHMITTER, Michel AUBURTIN, Frédéric CHAMBERLIN, Luc DEVORS, Christelle DIDIER-LAURENT, Michel DUHAUT, Karine GÉHIN, Jérôme GURY, Sabrina SANAHUGES.

Absents excusés :

- Christian FAUNY, procuration à Jérôme GURY
- Jocelyne GÉHIN, procuration à Annette MARCHAL
- Martine GÉHIN, procuration à Bruno VAXELAIRE
- Jean-Claude GRAU, procuration à Michel DUHAUT
- Chantal JOB, procuration à Aurore CALVI
- Hatice KOSAR, procuration à Marie-Josée FRANÇOIS
- Nadine PORTAL, procuration à Marie-Josèphe CLÉMENT
- Jean-Philippe REMY, procuration à Jimmy SCHMITTER

Les membres présents (15) forment la majorité de ceux actuellement en exercice (23) suivant les prescriptions de l'article L2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

M. Frédéric CHAMBERLIN est nommé secrétaire de séance.

M. David FLAGEOLLET, Directeur Général des Services, est nommé secrétaire adjoint.

ORDRE DU JOUR

PV de la séance du 03 juillet 2025 - approbation

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

- 1- Compte-rendu des décisions prises par M^{me} le Maire dans le cadre de ses délégations de compétences du Conseil Municipal, en application de l'art. L.2122-22 du CGCT

2- Information sur les subventions obtenues par la Commune depuis le précédent Conseil Municipal

BUDGETS - FINANCES

3- Admissions en non-valeur

4- Budget communal - Décision modificative N°1

5- Demande de subvention : Participation au championnat du monde - BMX

RESSOURCES HUMAINES

6- Ouverture de postes de CEE pour l'encadrement du Centre de Loisirs de la Toussaint et de Noël

7- Ouverture d'un poste pour Accroissement Temporaire d'Activités - Service périscolaire

ENFANCE - JEUNESSE - SCOLAIRE - PÉRISCOLAIRE - Néant

CONTRATS - CONVENTIONS - MARCHÉS PUBLICS - Néant

URBANISME - TERRAIN - PATRIMOINE

8- Cession parcelle AE 473 pour 121 m² et acquisition parcelles AE 471 et AE 470 pour 121 m²

INTERCOMMUNALITÉ :

9- Avis sur le projet de plan de mobilité simplifié de la CCHV

10- Rapport d'activités - SDEV

COMPTES-RENDUS DES COMMISSIONS MUNICIPALES

COMPTES-RENDUS DES COMMISSIONS INTERCOMMUNALES

POINT INFO

QUESTIONS DIVERSES

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Le PV de la séance du 03 juillet 2025 est approuvé à l'Unanimité.

1. Compte-rendu des décisions prises par le Maire dans le cadre de sa délégation de compétences du Conseil Municipal, en application de l'article L.2122-22 du CGCT

➤ M^{me} le Maire informe des décisions prises depuis le dernier Conseil :

Décision 2025-05-17 : Avenant N°1 à l'acte constitutif de la régie de recettes « Photocopies » : Le montant maximum de l'encaisse que le régisseur est autorisé à conserver est fixé à 300 €. Le régisseur est tenu de verser à la caisse du comptable public le montant de l'encaisse dès que celui-ci atteint le montant maximum et au minimum une fois par an.

Décision 2025-05-18 : Avenant N°2 à l'acte constitutif de la régie de recettes « Aire de camping-cars » : Le montant maximum de l'encaisse que le régisseur est autorisé à conserver est fixé à 300 €. Le régisseur est tenu de verser à la caisse du comptable public le montant de l'encaisse dès que celui-ci atteint le montant maximum et au minimum une fois par semestre.

Décision 2025-05-19 : Avenant N°1 à l'acte constitutif de la régie de recettes « Droits de place et divagation d'animaux sur le domaine public » : Le montant maximum de l'encaisse que le régisseur est autorisé à conserver est fixé à 1 000 €. Le fonds de caisse de 10 €, initialement prévu, est supprimé.

Décision 2025-05-24 : Marché 2025-05 : Plaquettes forestières 2025-2026 :

- SARL FBV Énergie Bois de Gerbamont : 102 € HT la tonne livrée

➤ Dossiers déposés dans le cadre des demandes de subventions : Néant

➤ M^{me} le Maire donne lecture de 5 concessions funéraires pour 15 ans (5 renouvellements) pour un montant total de 2 307 €.

Date	Concession	Nom	Place	Montant
18/07/2025	1741	M. GÉHIN François	6 pl	535 €
22/07/2025	1742	M ^{me} RICHE Murielle née DELAIT	Case 4 urnes	407 €
23/07/2025	1743	M ^{me} MANGÉL Marcelle	6 pl	535 €
29/07/2025	1744	M ^{me} HOCQUAUX Chantal née VANNSON	6 pl	535 €
11/09/2025	1745	M. GROSJEAN Gilles	3 pl	295 €

2. Information sur les subventions obtenues : Néant

BUDGET - FINANCES

3. Délibération 2025-06-01 - Admissions en non-valeur :

M^{me} le Maire indique que M. l'Inspecteur des Finances Publiques a demandé des admissions en « non-valeur » pour le budget communal :

- 1 dossier pour un montant total de 55.90 € (poursuites sans effet - Factures de 2009 et 2010)- compte 6541 - **UNANIMITÉ.**

4. Délibération 2025-06-02 : Budget communal - Décision modificative N°1 :

M^{me} le Maire indique qu'après 8 mois de fonctionnement, certains postes budgétaires doivent être ajustés.

La décision modificative N°1 suivante est ainsi proposée :

Section d'investissement :

Dépenses - Opération 104 - Compte 21351 (carottage+sablage stade) : + 2 000 €
Opération 102 - Compte 2138 (Passerelle du Faing) : + 55 000 €
Opération 103 - Compte 2138 (Passerelle du Faing) : - 55 000 €
Opération 101 - Compte 2313 (Provision excédent 2025) : - 2 000 €

Un conseiller demande à quoi correspond la somme de 55 000 €. Il est répondu qu'il est prévu la reprise complète de la passerelle béton. Les travaux seront réalisés l'année prochaine. Pour l'heure, seules les prestations préalables au chantier ont été réalisées (état des lieux, plan topo, relevé topo...).

Il est rappelé qu'en 2022, la Commune a sécurisé la passerelle par la pose de caillebotis pour un montant de 930 €.

Le Conseil Municipal adopte à l'Unanimité la décision modificative N°1 présentée.

5. Délibération 2025-06-03 - Demande de subvention : Participation au championnat du monde de BMX :

M^{me} Marie-Josée François indique que la Commune a été informée que 3 jeunes compétitrices du BMX Cornimont (Hanna GAMAIN, Louise MOUGEL et Ombeline POIROT) se sont qualifiées pour les championnats du monde de BMX qui se sont déroulés au cours de ce mois d'août 2025 au Danemark.

Afin de financer ces frais de déplacement qui s'élèvent à 2 930 €, le club de BMX a mené différentes actions de mécénats ainsi qu'une tombola. Se sont ainsi respectivement 850 € et 1522 € qui ont été récoltés.

Pour arriver à l'équilibre, il resterait un besoin de financement de 552 €.

Afin de féliciter tous les efforts consentis par ces 3 jeunes filles pour arriver à un tel niveau de performance (classées respectivement 38^{ème}, 35^{ème} et 24^{ème} de leur catégorie d'âge) et de continuer d'encourager l'encadrement du club, M^{me} François propose d'accorder une subvention de 560 € au bicross club de Cornimont.

M^{me} le Maire indique que la piste a été récemment aménagée. Les service techniques ont acheminé les matériaux nécessaires, financés en partie par le club. Elle remercie les membres bénévoles de l'association pour leur travail de réfection.

Elle souligne aussi la fidèle participation du club dans les diverses manifestations de la Commune.

C'est à l'**Unanimité**, que le **Conseil Municipal décide** d'attribuer une subvention de 560 € à l'association BMX de Cornimont pour la participation aux frais de déplacement au championnat du monde qui s'est déroulé au Danemark courant du mois d'août 2025 et **dit** que cette dépense sera imputée sur le compte 65748 «Subventions de fonctionnement aux associations » du budget 2025.

RESSOURCES HUMAINES

6. Délibération 2025-06-04 – Ouverture de 4 postes de CEE pour l'encadrement du Centre de Loisirs de la Toussaint et de Noël :

M^{me} le Maire indique qu'afin de renforcer l'équipe d'animateurs/animatrices qui encadrera les accueils de loisirs sans hébergement pour les vacances de la Toussaint et de Noël, la Commune souhaite embaucher 4 CEE. Elle précise que quatre postes doivent ainsi être ouverts sur chacune de ces deux périodes mais que l'effectif pourra être ajusté à la baisse au vu du nombre d'enfants inscrits.

M^{me} le Maire rappelle que les tarifs des forfaits journaliers, augmentés le 16 mai 2025, s'établissent comme suit : 52 € pour les non-diplômés, 54 € pour les non-diplômés ayant une ancienneté en tant qu'animatrice/teur au sein de la Commune ou de l'ECSP, 57 € pour les stagiaires BAFA, 60 € pour les stagiaires BAFA ayant une ancienneté en tant qu'animateur au sein de la Commune ou de l'ECSP, 64 € pour les titulaires BAFA, 75 € pour les titulaires BAFA ayant une ancienneté en tant qu'animateur/trice à la Commune ou à l'ECSP et 80 € pour les titulaires BAFA assurant la fonction d'adjoint - directeur/trice.

Un conseiller s'interroge sur le recrutement du personnel. Il est répondu que la Commune dispose d'une liste de personnes jeunes en formation Bafa ou titulaires du Bafa qu'elle actualise régulièrement. De plus, pendant la période estivale, ce sont une douzaine de jeunes voire plus qui sont recrutés et la directrice de l'ALSH mobilise les personnes compétentes et qualifiées sur les petites vacances.

Il est souligné que ces jeunes apportent souvent de nouvelles idées et cela permet au personnel permanent de prendre une partie de leurs congés.

C'est à l'**Unanimité** que le **Conseil Municipal crée** quatre emplois non permanents pour le recrutement de contrats CEE qui assureront les fonctions d'animateurs/trices pour le centre de loisirs de la Toussaint (du 20 octobre au 31 octobre 2025 et de Noël (du 22 décembre 2025 au 02 janvier 2026), **rappelle** qu'ils seront rémunérés selon la grille salariale définie par la délibération N°2025-04-04 du 16 mai 2025 et **demande** à M^{me} le Maire de procéder à la mise à jour du tableau des effectifs.

7. Délibération 2025-06-05 - Ouverture d'un poste pour Accroissement Temporaire d'Activités - Service périscolaire :

M^{me} le Maire indique qu'avant de reprendre son poste suite à un congé maternité, un agent communal souhaite utiliser ses droits à congés accumulés.

Dans ces conditions et afin d'assurer la continuité du service, elle propose de créer à compter du 1^{er} octobre jusqu'au 31 octobre 2025, un emploi non-permanent pour Accroissement Temporaire d'Activités (ATA) à hauteur de 35h/sem.

Cet emploi sera rémunéré sur la base de la grille indiciaire relevant du grade d'adjoint d'animation échelon 1 (IB 367 - IM366) - rappel valeur du point = 4,92 € brut.

M^{me} le Maire précise que la délibération est obligatoire pendant cette période où la Commune dispose d'un personnel supplémentaire.

C'est à l'**Unanimité** que le **Conseil Municipal décide** de créer un emploi non permanent d'adjoint d'animation pour un accroissement temporaire d'activités à temps complet (35h/sem) pour une durée de 1 mois, soit du 1^{er} au 31 octobre 2025, **fixe** la rémunération par référence à la grille relevant du grade des adjoints d'animation territoriaux- échelon 1 (IB367 - IM366) relevant de la catégorie C, **précise** que cet emploi non permanent sera occupé par un agent contractuel recruté par voie de contrat à durée déterminée et que le tableau des effectifs sera mis à jour selon ces mêmes modalités.

URBANISME - TERRAIN - PATRIMOINE :

8. Délibération 2025-06-06 - Vente de la parcelle AE 473 pour 121 m² et achat des parcelles AE 470 et AE 471 pour 121 m² - Route des Suais :

M^{me} Aurore CALVI indique que par correspondance du 18 octobre 2023, M. Julien NOËL a accepté de céder à la Commune ses parcelles de terrains référencées AE470 et AE471 ayant une superficie totale de 121 m² et d'acquérir la parcelle AE473

actuellement propriété communale et disposant elle-même d'une superficie de 121 m².

Cet échange sans soulte se fera au tarif de 7 €/m², soit un montant total de 847 € pour l'achat comme pour la vente. Il est précisé que les frais de notaire et de géomètre seront partagés (50 % par M. Noël et 50 % par la Commune).

M^{me} CALVI précise que cet échange profite aux 2 parties puisque, d'une part elle permet à M. Noël de bénéficier du terrain accédant à sa propriété et d'autre part à la Commune d'acquérir les parcelles le long de la route ; ce qui est plus aisé en cas de travaux nécessaires (affaissement de la route...).

C'est à l'**Unanimité** que le **Conseil Municipal décide** de réaliser un échange de terrains avec M. Julien Noël sur les parcelles suivantes (Route des Suaïs) :

- Vente à la Commune de Cornimont des parcelles AE 470 (112 m²) et AE 471 (9 m²) au tarif de 847 €, soit 7 €/m²
- Achat sur la Commune de Cornimont de la parcelle de terrain cadastrée AE 473 (121m²) au tarif de 847 €, soit 7€/m²

précise que dans le cadre de cet échange, les frais de géomètre seront partagés pour moitié entre les échangistes, **charge** Maître THON, Notaire à Cornimont, de la conclusion de cette opération ; les frais en découlant étant partagés pour moitié entre les échangistes et **autorise** M^{me} le Maire à signer tous les documents associés à ce dossier.

INTERCOMMUNALITÉ :

9. Délibération 2025-06-07 - Avis sur le projet de Plan de Mobilité Simplifié - PMS - de la CCHV :

M^{me} le Maire informe que par correspondance du 8 juillet 2025, M. le Président de la CCHV a transmis la délibération intercommunale ainsi que le diagnostic, la stratégie et le plan d'actions opérationnel de son plan de mobilité simplifié.

Conformément à l'art. L.1214-36-1 du code des transports, le présent Conseil dispose de 3 mois pour rendre son avis sur ce projet. Faute de réponse, l'avis sera réputé favorable.

Au vu du travail mené en collaboration avec 3 autres communautés de communes, les documents Diagnostic, Stratégie et Plan d'actions sont relativement volumineux (quasiment 300 pages), l'ensemble du dossier est donc transmis par courriel aux différents conseillers.

Avant de passer au vote, M^{me} le Maire rappelle qu'en 2021, la CCHV ainsi que les Communautés de communes de la Porte des Vosges Méridionales, des Ballons des Vosges et Gérardmer Hautes-Vosges se sont saisies de la compétence « Mobilité » sous le statut d' **Autorité Organisatrice de la Mobilité** à l'échelle locale - **AOM**. Cette prise de compétence permet de maîtriser la politique des mobilités visant à améliorer les services de déplacement et l'attractivité du Territoire.

En 2022, les 4 intercommunalités ont approuvé leurs **Plans Climat Air Énergie Territorial - PCAET** -, lesquels intégraient le Plan Mobilité.

En 2023, chaque communauté lance leurs **Plans de Mobilité Simplifiés - PMS** définissant les orientations et les priorités en matière de mobilité pour les années à venir.

M^{me} le Maire donne un résumé sommaire des différentes phases du PMS :

Suite à l'étude des PCAET (4 EPCI), les documents ont mis en exergue l'impact majeur du transport de marchandises et des déplacements de la population sur :

- La consommation d'énergie totale qu'ils représentent sur le Territoire
 - Les émissions des gaz à effet de serre dont ils sont responsables
 - L'atteinte de la bonne qualité de l'air des Territoires
- 4 enjeux ont été définis pour construire un système de mobilités durables :
 - Social : La Mobilité comme levier essentiel de l'intégration sociale
 - Environnemental : Une Mobilité respectueuse de l'environnement, du cadre de vie et de la santé
 - Économique : Développer un territoire attractif et attirer des habitants mobiles
 - Aménagement : Repenser l'interface entre Transport et Urbanisme

4 Étapes, 18 mois - Objectif : Définir une stratégie de mobilité à l'échelle du bassin de vie de chaque territoire (en concertation avec les habitants).

Phase 1 : Diagnostic partagé :

- Réaliser un état des lieux de l'offre de mobilité et des pratiques de déplacement

Phase 2 : Élaboration de la stratégie

- Dresser une feuille de route via des enjeux et des objectifs thématiques

Phase 3 : Déclinaison en plan de Mobilité :

- Décliner de manière opérationnelle la feuille de route

Phase 4 : Adoption du Plan de Mobilité Simplifié

- Recueillir les avis sur la future politique de mobilité traduite en Plan de Mobilité Simplifié - à l'échelle de chaque intercommunalité.

Ce qu'il faut retenir du diagnostic :

- Un territoire de montagne structuré autour de 5 vallées dont les connexions peuvent s'avérer difficiles
- L'offre du transport en commun à améliorer
- L'automobile incontournable
- La pratique du covoiturage à accompagner
- Repenser la mobilité touristique pour un tourisme plus « respectueux »
- Une population vieillissante
- Développer la pratique de la marche et du vélo au-delà du loisir (aménagements cyclables à améliorer)

Un conseiller s'interroge sur le coût de ces études bien trop onéreuses à son goût. Il a pris soin de lire le projet de PMS et fait remarquer qu'il s'est heurté à un vocabulaire soutenu, loin de rendre le document lisible, bien au contraire...

C'est à l'Unanimité que le Conseil Municipal donne un avis favorable au projet de Plan de Mobilité Simplifié de la CCHV, **comprend** l'objectif de ce schéma et **espère** que sa mise en œuvre sera simple et lisible tout en répondant bien aux besoins pragmatiques des territoires.

10. Délibération 2025-06-08 - Rapport annuel d'activités 2024 - SDEV :

M. Frédéric CHAMBERLIN informe que selon les dispositions de l'article L.5211-39 du CGCT, le Président du SDEV adresse chaque année, avant le 30 septembre, au Maire de chaque commune membre un rapport, retraçant les activités de l'établissement.

Ce rapport fait l'objet d'une communication par le Maire au Conseil Municipal en séance publique au cours de laquelle les délégués de la Commune à l'organe délibérant de l'Établissement Public de Coopération Intercommunale sont entendus.

Ainsi, M. Chamberlin indique que ce rapport est consultable en mairie ou sur le site du SDEV pour des informations détaillées et précises qui caractérisent le Syndicat.

- Un Président : M. Serge RENAUX
- Le SDEV propose à ses communes membres d'assurer la continuité et la qualité du service d'éclairage public en leur apportant son expertise pour optimiser la gestion de leur réseau.

- Les principales dépenses sont les travaux sur le réseau de distribution d'électricité pour 12.5 millions d'€, sur les réseaux d'éclairage public pour 6 millions d'€, sur les réseaux de télécommunications pour 6 millions d'€ et sur les Infrastructures de Recharge de Véhicule Électrique pour 240 000 €.

- En 2024, ce sont 59 demandes d'intervention de mise en sécurité (sinistres), 569 demandes d'intervention pour 1 ou plusieurs points Eclairage Public, 52 demandes « autres » (réglages horloges, travaux avec CD88 ou communes), soit 680 demandes au total.

- Durant l'année 2024, 9 bornes ont été mises en service par le SDEV, soit un total de 57 depuis 2022.

Le Conseil Municipal prend acte à l'Unanimité de ce rapport annuel d'activités 2024 du SDEV et des renseignements qu'il contient.

COMPTES-RENDUS DES COMMISSIONS MUNICIPALES : Néant

COMPTES-RENDUS DES COMMISSIONS INTERCOMMUNALES : Néant

POINT INFOS - REMERCIEMENTS :

M^{me} le Maire donne lecture des remerciements de :

- ✓ **L'ADMR** pour la subvention de 3 500 € allouée en 2025. Cette somme sera utilisée pour venir en aide aux prestataires en difficultés.

M^{me} le Maire donne quelques informations :

Concernant la maîtrise d'œuvre de la réhabilitation thermique de l'école du Centre, elle indique qu'une réunion a eu lieu en présence du maître d'œuvre et de la directrice, M^{me} Nadal, pour une présentation de l'Avant-Projet-Définitif - APD.

L'étape prochaine sera l'élaboration des dossiers de demandes de subventions afin d'optimiser au mieux le plan de financement de cette opération.

Concernant la maîtrise d'œuvre de l'extension de la Maison de Santé, elle rappelle que l'extension est de 154 m², que l'Avant-Projet-Sommaire- APS - a été validé et qu'une réunion sera programmée en octobre pour la présentation de l'APD.

Elle souligne que l'avancée des études de ce projet se fait également avec les professionnels de Santé, lesquels exposent leurs ressentis notamment en matière de chauffage et de climatisation des locaux. Comme pour l'école, les dossiers de demandes de subventions seront à élaborer.

Concernant l'Écoauberge du Grand Ventron, les travaux avancent bien. Elle note une bonne entente entre les bureaux d'études et les entreprises, ce qui facilite l'exécution du chantier.

M^{me} le Maire tient à rappeler l'investissement sans faille des membres des clubs vosgiens (Cornimont/Ventron/Alsace), du chantier jeunes - ECSP - et de la Réserve Naturelle pour la réalisation d'un cheminement et d'un escalier améliorant la circulation autour du site.

Elle termine par la création du site Internet - ecoauberge-grandventron.com - dédié au projet de réhabilitation, où l'on peut suivre toutes les informations sur ce projet et son avancée et découvrir aussi les photos des travaux en cours de réalisation.

Concernant le Conseil des Jeunes, M. Jimmy Schmitter indique que les enfants vont réaliser une fresque mercredi prochain (sur le transformateur Passage Perrin). Un graphiste encadrera le petit groupe pour réaliser cette peinture murale.

M^{me} le Maire communique sur quelques dates :

- La commission Patrimoine Naturel, le samedi 13 septembre à 10 heures
- La Fête de l'Eau, les 19, 20 et 21 septembre : le programme a été distribué et le planning est en cours de finalisation selon les réponses de disponibilité de chacun. Un conseiller souligne la qualité des 3 intervenants lors de la conférence « Les ruisseaux du bassin versant de Xoulces » du vendredi soir et encourage chacun à y participer.
- La commission des travaux, le mardi 7 octobre à 18 heures
- Le Conseil Municipal, le vendredi 17 octobre avec une présentation du projet « Maison d'Enfants à Caractère Social » par la Fédération Médico-sociale.
- Le Séminaire des élus, le samedi 13 décembre

PROCHAIN RENDEZ-VOUS



◆ Conseils Municipaux : Le Vendredi 17 Octobre 2025
Le vendredi 05 décembre 2025

L'ORDRE DU JOUR ÉTANT ÉPUISÉ, LA SÉANCE EST LEVÉE A 21H10

Vu par Marie-Josèphe CLÉMENT, Maire de CORNIMONT, pour être affiché à la porte de la Mairie, conformément aux dispositions de l'article L.2121 - 25 du Code Général des Collectivités Locales.

M. Frédéric CHAMBERLIN
Secrétaire de séance

M^{me} Marie Josèphe CLÉMENT
Maire de CORNIMONT



